ETAT DE LA LOUISIANE vs. [illegible]

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
Nouvelle-Orléans, 19 février, 1884.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

Ce certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses, [illegible] dans la Nouvelle-Orléans, [illegible] Nos. 1, 2 et 3 inscrits sur le plan [illegible] Nos. 1, 2 et 3 mesurant [illegible] pieds de face à la rue [illegible] pieds de profondeur.

Et conformément à son mandat, l'acquéreur [illegible] ci-dessus [illegible] immédiatement, et le [illegible] Constitution et les lois en vigueur.

Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.